



**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE**  
**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE**  
**D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**  
**AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

ARRETE N° 2024-RH-229

Le Président de la CC TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 01/03/2021,

**N°2024-RH-229**

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	SALL DA MOTA Cindy	01/12/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
<b>Promouvables</b>	1	0
<b>Inscrits</b>	1	0

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Cléré-les-Pins, le 03 juin 2024

 **Le Président,**  
**Xavier DUPONT**

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que cette décision peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de sa réception, en saisissant le médiateur du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire par courrier portant la mention « confidentiel » à l'adresse :

Médiateur du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire  
25 rue du Rempart  
CS 14135  
37041 TOURS CEDEX 1

Si cette médiation ne permet pas de parvenir à un accord, la présente décision pourra être contestée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la fin de la médiation par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE**

2, Rue des Sablons  
37340 CLÉRÉ-LES-PINS  
Tél. : 02 47 24 06 32  
SIRET : 200 072 981 00018 - APE 8411 Z

